

La révision du classement des cours d'eau

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a réformé les classements des cours d'eau vis-à-vis de la continuité écologique en les adaptant aux exigences de la directive cadre sur l'eau.

Ainsi les classements existants avant la promulgation de la LEMA seront caduques au plus tard le 1er janvier 2014.



La révision des classements des cours d'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse est donc en cours. Une phase de concertation a eu lieu fin 2010—début 2011 dans les deux départements alsaciens, sur la base d'un avant-projet de listes de cours d'eau ou tronçons à classer, et à laquelle l'animatrice du SAGE a participé.

Le Giessen et la Lièpvrette et leurs affluents étaient concernés au titre de l'ancien classement (L. 432-6 du code de l'environnement). Pour ces cours d'eau, il y avait déjà une obligation d'assurer la franchissabilité piscicole avant fin 2005.

Désormais, le classement se fait sur 2 listes :

Pour les cours d'eau inscrits en liste 1, il y a interdiction de création de nouvel ouvrage.

Pour les cours d'eau inscrits en liste 2, il y a obligation de rendre tous les ouvrages existants franchissables au titre de la continuité écologique (c'est-à-dire circulations piscicoles de migrateurs, et transit sédimentaire).

Les avant-projets de liste proposent de classer le Giessen, le Giessen de Steige, le Giessen d'Urbeis et la Lièpvrette (jusqu'à Sainte-Croix-aux-Mines) en liste 1.

Pour la liste 2, les avant-projets classent le Giessen et la Lièpvrette jusqu'à leur source, ainsi que le Rombach, l'Erlentbach, le Luttenbach, le Dompfenbach, le Muehlbach de Châtenois et le Langenthal.

Une étude d'impact du projet de classement sur les différents usages sera ensuite réalisée par l'Agence de l'eau ; elle comporte une analyse des coûts et des avantages économiques et environnementaux, en distinguant les avantages marchands et non marchands.

Le projet de liste et l'étude d'impact seront ensuite soumis pour avis aux conseils généraux et établissements publics territoriaux de bassin concernés, qui ont 4 mois pour exprimer leur avis. Le comité de bassin donnera par la suite son avis, et un arrêté de classement surviendra d'ici fin 2011.



La situation hydrologique actuelle, si elle n'est pas encore critique, nécessite la vigilance de tous.

N'hésitez pas à sensibiliser vos administrés, notamment concernant les prélèvements directs en rivière, pour l'arrosage des jardins ou le remplissage des piscines !



Contact

Commission Locale de l'Eau du SAGE Giessen-Lièpvrette

Animation du SAGE : Emmanuelle SIRY
Conseil Général du Bas-Rhin
Maison du Conseil Général
Place du Marché aux Choux
67600 SELESTAT
Téléphone : 03 68 33 80 75
Télécopie : 03 88 82 84 53
Messagerie : emmanuelle.siry@cg67.fr

Publication

Juin 2011

Directeur de la publication : Jean-Marc RIEBEL
Conception - Réalisation : Emmanuelle SIRY
Crédits photos : CG67— Fluvial.IS

Avec la participation financière de



La lettre du S.A.G.E.

Giessen - Lièpvrette

Juin 2011

Lettre n°3

Edito

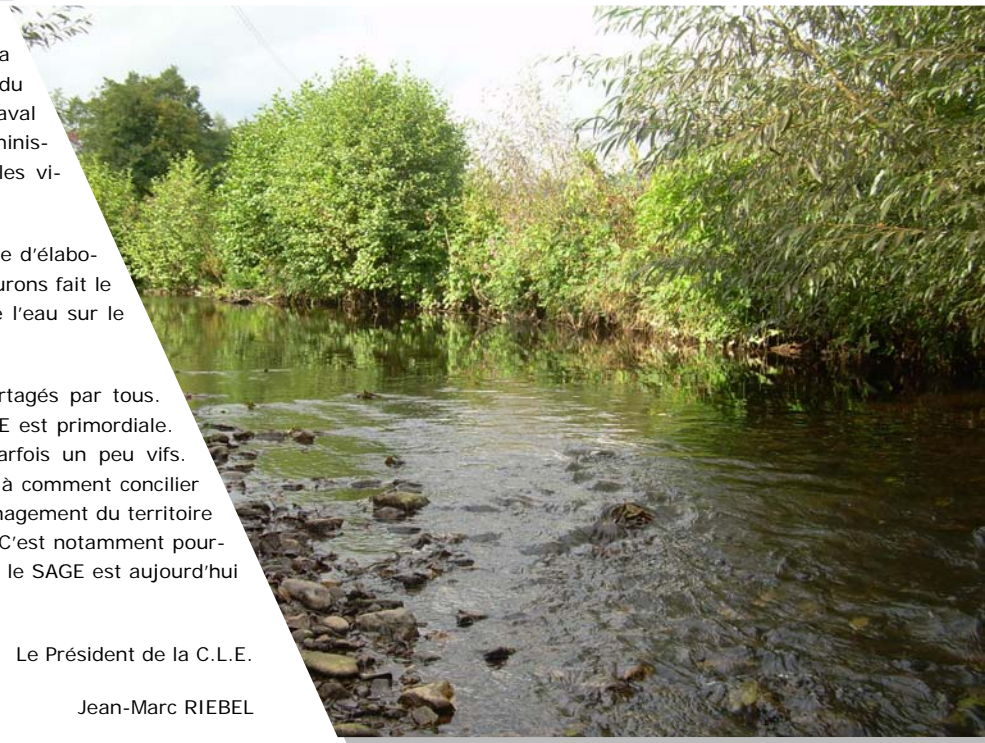
Le contexte actuel d'étiage déjà sévère sur les sources et les cours d'eau nous rappelle que la gestion de l'eau ne peut se faire qu'à l'échelle du bassin versant, avec une visibilité d'amont à l'aval qui se doit de dépasser autant les limites administratives des collectivités compétentes, que les visions sectorielles des usages qui en sont faits.

Nous allons entrer dans la dernière ligne droite d'élaboration du SAGE. D'ici la fin de l'année, nous aurons fait le choix d'une stratégie commune de gestion de l'eau sur le bassin versant.

Ces choix se doivent d'être concertés, et partagés par tous. Pour cela, l'implication des membres de la CLE est primordiale. Les débats seront riches et probablement parfois un peu vifs. Mais n'oublions pas qu'il s'agit ici de réfléchir à comment concilier demain, le développement économique, l'aménagement du territoire et la gestion durable des ressources en eau ? C'est notamment pourquoi le partenariat entre le Scot de Sélestat et le SAGE est aujourd'hui indispensable.

Le Président de la C.L.E.

Jean-Marc RIEBEL



La coopération entre SAGEs alsaciens

L'Alsace commence à se couvrir petit à petit de SAGE sur ses bassins versants, avec pour beaucoup la particularité de se chevaucher. En effet, le bassin hydrographique de la nappe d'Alsace, couverte par la SAGE III-Nappe-Rhin, se superpose à certains bassins hydrographiques de rivières, comme le Giessen ou la Doller par exemple.

L'animatrice du SAGE III-Nappe-Rhin, Delphine ROUSSET, a donc organisé une



première réunion de travail avec l'ensemble des interlocuteurs des autres SAGEs alsaciens, initialement pour essayer d'y voir clair dans les périmètres. Au fil des réunions, il est apparu que certaines thématiques un peu transversales pouvaient être évoquées lors de ces rencontres, comme par exemple les zones humides. La portée et le contenu des SAGEs ayant beaucoup évolué depuis la LEMA de 2006, il a semblé important de pouvoir traiter des difficultés

rencontrées par les animateurs, mais aussi de discuter contenu des SAGEs, et ce pour éviter que les documents (PAGD et règlement) ne présentent des incohérences entre eux.

De la mise en commun de retours d'expérience à la mutualisation de certaines étapes (évaluation environnementale par exemple), il s'agit de trouver une synergie entre les équipes d'animation.

Une rencontre des Présidents des SAGEs alsaciens est normalement prévue à l'automne.

Sommaire :

- P. 1 : La coopération entre SAGEs alsaciens
- P. 2 : Etude de la dynamique fluviale et du transport solide
- P. 3 : Poursuite du SAGE : élaboration des scénarios et choix de la stratégie
- P. 4 : La révision du classement des cours d'eau

L'étude de la dynamique fluviale et du transport solide

Outre la mosaïque d'habitats intéressants pour la faune et la flore, les rivières mobiles comme le Giessen et la Lièpvrette rendent d'importants services à la collectivité (présence de zones de faible niveau topographique permettant l'expansion des crues et la dissipation de l'énergie de la rivière, rôle épuratoire des eaux superficielles joué par la végétation de rive et de bordure du lit mineur...).

C'est pourquoi la CLE a décidé d'engager une étude de la dynamique fluviale et du transport solide pour améliorer la connaissance, et proposer des orientations de gestion et d'aménagement. Celle-ci a débuté en 2009, et a été validée par la Commission Locale de l'Eau en novembre 2010.



Une rivière qui bouge latéralement n'est pas systématiquement une rivière en déséquilibre. Des tronçons comme celui de la Lièpvrette avant la confluence ou du Giessen à l'amont de l'ouvrage du Muehlmatten, fonctionnent de manière « sub-naturelle » et semblent en équilibre dynamique (« tout bouge mais rien ne change »). Les méandres de ces secteurs migrent au gré des crues fréquentes (annuelles ou biennuelles) et se recourent à maturité ou lors d'un événement exceptionnel (crue rare ou intense). Ils évoluent ainsi au sein d'une enveloppe de mobilité, dans un espace préservé où les investissements sont minimes tandis que la biodiversité est maximale.

Les zones de mobilité encore fonctionnelles

Certains tronçons bien préservés...

aujourd'hui sont à préserver prioritairement : il s'agit notamment des secteurs de tête de bassin, qui s'ils sont très peu mobiles, fonctionnent de manière relativement naturelle ; le Giessen après Villé possède un potentiel dynamique très important, dont la préservation peut être assurée notamment par la maîtrise du foncier. Le secteur de la confluence, avec sa mobilité latérale qui s'exprime encore, doit être préservé absolument pour limiter les dysfonctionnements importants à l'aval (risque d'inondation à l'aval, transit sédimentaire, etc.). Il est donc important de limiter l'implantation d'installations dans les fuseaux de mobilité. De même, la Lièpvrette entre Sainte-Marie et Sainte-Croix, et entre Sainte-Croix et Lièpvre a conservé des zones intéressantes qu'il est nécessaire de maintenir

Les trois leviers d'actions de la préservation sont la gestion sélective de l'espace (éviter les nouveaux points durs), l'anticipation de la mobilité probable de la rivière (planter en berge plutôt que d'enrocher en urgence sur les secteurs dont les taux d'érosion sont importants) et la maîtrise du foncier et des usages (acquisitions foncières par les collectivités).

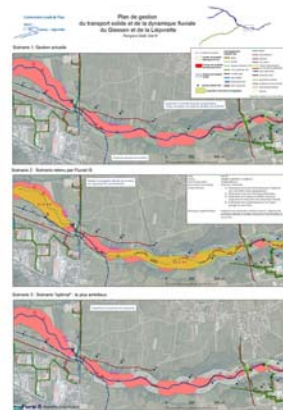
... mais des actions de reconquête ou de restauration à engager sur les tronçons dégradés

Sur les tronçons plus dégradés



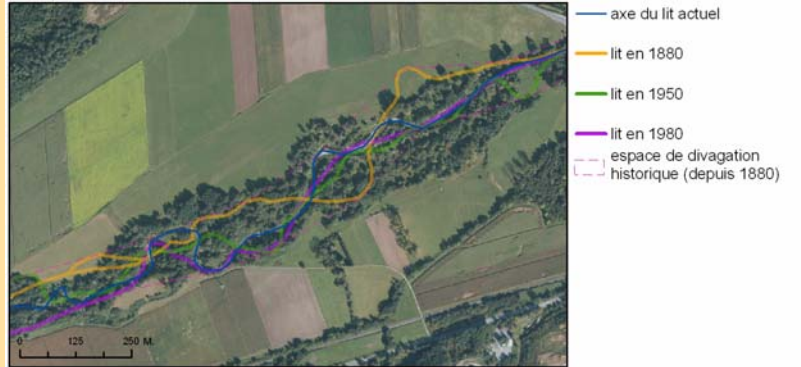
dés, le bureau d'études a proposé plusieurs scénarios de gestion (du « statu quo » au plus ambitieux), proposant notamment des opérations de restauration du fuseau de mobilité, d'arasement de certains seuils, d'acquisition de terrains, etc. afin d'amener petit à petit la rivière vers une dynamique un peu plus naturelle, et d'atténuer les impacts de l'artificialisation de ces tronçons (atterrissements, enfoncement du lit, invasion par la renouée du Japon, etc.)

L'ensemble de ces propositions scénarisées vont être intégrées dans l'étude plus globale « Scénarios et stratégie du SAGE » qui doit amener la CLE à choisir sa stratégie en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin.



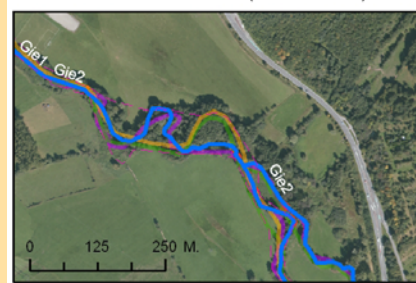
Zoom sur...

La Lièpvrette à l'aval de Hurst



... les lits historiques du Giessen et de la Lièpvrette

Le Giessen à l'aval de Villé (Giessmatten)



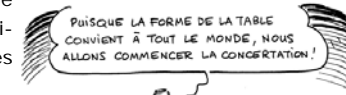
L'étude est disponible sur le site « GEST'EAU » dans la rubrique « Documentation ».

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/documentation>



Poursuite du SAGE : Elaboration des scénarios et détermination de la stratégie du SAGE

Après le diagnostic du SAGE, ce sont les choses sérieuses qui commencent ! Nous entamons une phase de prospection, qui doit aboutir à ce que la CLE choisisse quelle sera sa stratégie en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à partir des grands enjeux identifiés.



Pour se faire, une des phases importantes est de connaître les tendances futures sans SAGE, pour savoir où il faut rectifier le tir. A partir de là, il s'agit de proposer les actions correctrices, qui seront combinées en différents scénarios, qu'on appelle « contrastés ». L'intérêt de ce travail sur différents scénarios, tous plausibles, est de donner à la Commission Locale de l'Eau toutes les clés (faisabilité technique, coûts, impact environnemental, maître d'ouvrage, etc.) pour choisir sa stratégie. Les choix porteront sur l'AEP et l'assainissement, la gestion des zones humides et les fuseaux de mobilité, ou encore la communication et la sensibilisation des acteurs du bassin.

Pour l'aider à faire ce travail, un bureau d'études a été recruté en septembre 2010. Le bureau d'études ACTeon est spécialisé

dans ce type d'études, et a notamment travaillé avec le Ministère de l'environnement sur la méthodologie d'élaboration des SAGE. Il s'est adjoint les services de Fluvial.IS, auteur de l'étude de dynamique fluviale, et de Ecoscop, qui a notamment travaillé sur le diagnostic environnemental du SCOT de Sélestat et sa région (en cours d'élaboration également).

La construction du scénario tendanciel s'est donc faite sur le dernier trimestre 2010 et le premier trimestre 2011, par le biais d'entretiens individuels, et d'un atelier de travail qui s'est réuni le 2 février.

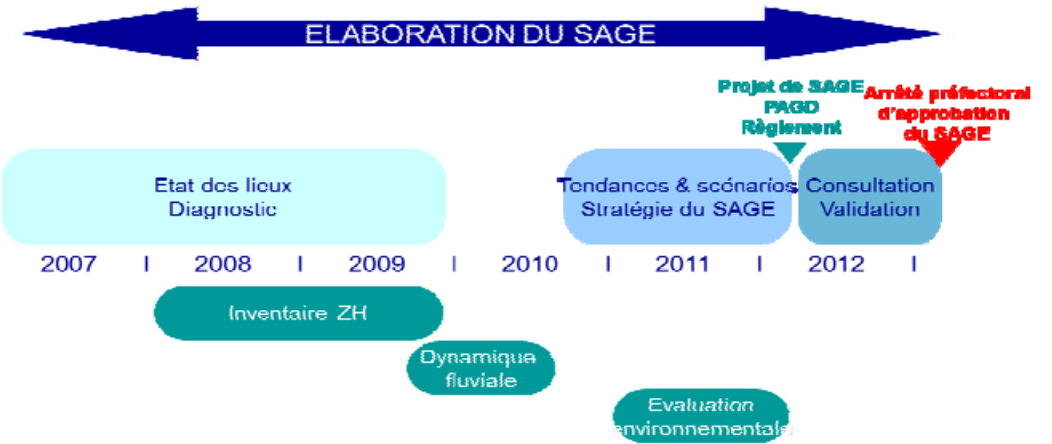
Une série de réunions sectorielles a eu lieu en avril et mai, pour définir les actions à mettre en œuvre, et les combiner en scénarios. Ces propositions seront soumises au bureau et à la CLE.

A la suite de cela, cet été sera consacré à détailler les actions de chacun des scénarios, notamment en terme d'impacts financiers, d'impacts environnementaux, de porteurs, etc. afin d'aider la CLE à choisir quelle sera

sa stratégie à l'automne. Ce travail se fera de nouveau sous la forme d'ateliers auxquels les membres de la CLE et ses partenaires seront conviés.

Le bureau d'études aidera ensuite la CLE à traduire ce choix dans la rédaction des documents qui composeront le SAGE, c'est-à-dire le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource) et le règlement, ainsi que tous les documents annexes (cartes notamment).

L'objectif est de pouvoir valider un projet de SAGE courant 2012, et ainsi lancer toute la phase consultative qui amènera à l'enquête publique et l'approbation du SAGE par arrêté préfectoral.



Comme tout document de planification pouvant avoir un impact sur l'environnement, le SAGE doit faire son évaluation environnementale, issue de la Directive Plans et programmes.

Une stagiaire est donc venue renforcer l'équipe du SAGE depuis la mi-mars jusqu'au 31 août, pour démarrer le travail sur l'évaluation environnementale. Adeline ALBRECHT est étudiante en Master 2 « Ingénierie environnementale et Développement durable des territoires » à l'Université Paul Valéry de Montpellier.

Le timing avec l'étude « Scénarios et stratégie du SAGE » est quasi parfait, le travail d'Adeline permettra en effet d'évaluer l'impact environnemental de chacun des scénarios proposés, ce qui apportera des éléments complémentaires à la CLE pour le choix de sa stratégie.